



CONSEIL MUNICIPAL N°07/2017 Jeudi 21 décembre 2017 - 18h30

COMPTE-RENDU

Ville de PORTIRAGNES

Le vingt et un décembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 15 décembre précédent, s'est réuni en Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

PRESENTS :

Maire : Gwendoline CHAUDOIR

Adjoints : PEREZ Gérard – ARNAU Lyliane – CALAS Philippe – GOIFFON Stéphanie – MARTEAU Nathalie.

Conseillers : MARTIN Laure – MINGUET Céline - ROBERT Jean-Louis – FAURÉ Philippe – TOULOUZE Philippe – ALLARD Caroline - BARRERE Monique - MULLER Cécile - NOISETTE Philippe – ESTRADÉ Mauricette – RUIZ Michel - SZEWCZYK Michel.

ABSENTS : PIONCHON Frédéric - ROUCAIROL Roch - PRADAL Jean-Claude - ROBIN Maryline.

A DONNÉ PROCURATION :

Luc LÉBOUCHER a donné procuration à Michel SZEWCZYK

Conseillers présents = 18 Procurations = 1 Conseillers absents = 4 Suffrages exprimés = 19

* * *

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Monique BARRÈRE est nommée secrétaire de séance.

* * *

1/ Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Stéphanie GOIFFON, Adjointe déléguée au Personnel

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A ce jour, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2018

- Modification de la durée du temps de travail, le poste d'Agent Social Principal 2^{ème} classe Temps Non Complet (TNC 31h30) passe à Temps Complet (TC - 35 h) ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, Temps Complet (TC) ;

A compter du 1^{er} mars 2018

- Suppression d'un poste vacant d'Adjoint Technique Temps Complet (TC).

La délibération est approuvée à l'unanimité

2/ Emprunt pour le financement de la construction du futur Hôtel de Ville.

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

Suite à l'appel d'offre lancé pour le marché de travaux de construction du futur hôtel de ville, les 17 lots ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le coût estimé de ce marché de travaux s'élève à 2 387 500 € HT.

Le coût global de l'opération s'élève à 2.771.070,05 € HT soit 3.322.814,00 € TTC.

Il comprend : le marché de travaux, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'assurance dommages ouvrage, les missions de contrôle technique et CSPS, les aménagements « mission mobilier » et autres prestations d'étude.

Lors de la séance publique du conseil municipal du 11 décembre 2017, les membres du conseil ont été informés de la consultation réalisée auprès d'organismes bancaires pour le financement du futur hôtel de ville. Trois banques ont répondu comme suit :

Organismes/ Durées	20 ans	25 ans	30 ans	Classement
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	<u>Dernière proposition du 28 novembre 2017</u> Nouveau Taux : 1,50 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 446.179 € ----- Taux : 1,59 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 474.271 €	<u>Dernière proposition du 28 novembre 2017</u> Nouveau Taux : 1,74 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 659.005 € ----- Taux : 1,87 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 711.734 €	<u>Dernière proposition du 28 novembre 2017</u> Nouveau Taux : 1,86 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 859.817 € ----- Taux : 2,00 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 930.289 €	1er Après renégociation ----- 1er
	Caisse d'Epargne Languedoc- Roussillon	Taux : 1,76 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 527.744 €	Taux : 1,99 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 760.832 €	Taux : 2,15 % Montant : 2.800.000 € Total des Intérêts : 1.006.670 €
Caisse des Dépôts et Consignations	Taux : 1,69 % Montant : 1.400.000 € Total des Intérêts : Pas d'info	Taux : 1,88 % Montant : 1.400.000 € Total des Intérêts : Pas d'info	La CDC ne prête pas	3ème

A la lecture du tableau de financement ci-dessus, les membres du conseil, autorisent Madame le Maire à contracter un emprunt de 2.800.000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc :

- Pour une durée de 20 ans
- Au taux de 1,50 %

La délibération est approuvée à l'unanimité

3/ Attribution d'une subvention au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) « Henri Martin » de Lézignan Corbières.

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

Par courrier adressé à Madame le Maire, le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée, sollicite une contribution de la commune à destination du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) « Henri Martin » de Lézignan Corbières où sont inscrits 2 élèves qui résident à Portiragnes.

L'objectif de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est d'encourager et dispenser une formation d'excellence en relation directe avec les besoins de l'entreprise.

La participation financière pour chaque apprenti s'élève à 26 €, soit un montant total de 52 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4/ Questions diverses

Madame le Maire rappelle la date de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 19 janvier, 18 heures 45, en salle Jean FERRAT, et précise que l'ensemble des élus du Conseil Municipal est invité.

La séance est levée à 18h50

L'ensemble des documents afférents à l'ordre du jour de la séance est consultable par les conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.